Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 2 février 2017

Convention PLU :

Le 22 décembre dernier, le CM a délibéré pour que la compétence PLU remonte à SEM. Or, pour plus de stabilité juridique, et parce que la commune ne peut demander à une structure qu'elle n'a pas encore intégré de poursuivre la procédure PLU, il convient donc de délibérer postérieurement au 1/01/2017.

Le CM approuve cette délibération à l'unanimité.

Reprise des résultats budgets eau et assainissement

A compter du 1er Janvier 2017, les compétences assainissement et eau potable sont assurées par SEM. De ce fait, les budgets annexes de la Commune doivent être clôturés et les résultats repris.

Après en avoir délibéré, le CM a validé les résultats de fonctionnement et d'investissement de ces deux budgets et approuve le transfert de ces résultats à SEM.

Convention pour l'entretien des chemins

Jusqu'à présent les chemins de la commune étaient entretenus par le SIMA Coise, par le biais d'une convention signée entre la CCPSG et le SIMA.

Etant donné que SEM exerce toutes les compétences du SIMA à l'exception de l'entretien des chemins, il est proposé au CM de conventionner directement avec le SIMA Coise.

Le CM après en avoir délibéré, approuve la convention à passer avec le SIMA Coise pour qu'il poursuive cette mission, et autorise Mr le Maire à la signer.

Retrait de la commune de Veauche du Syndicat intercommunal du Collège Jules Romains de ST GALMIER

Considérant que depuis l'ouverture du collège public Antoine Guichard sur son territoire, les collégiens habitant Veauche ne sont plus amenés à fréquenter le collège public de St Galmier, le Conseil Municipal de Veauche a délibéré pour demander le retrait de la commune du syndicat du Collège de St Galmier.

Le CM à l'unanimité, approuve le retrait de la commune de Veauche du SI du CES Jules Romains.

Demande de subventions

Il est proposé de faire une demande de subvention au titre du FSIL pour la réfection des courts de tennis pour un montant de travaux de 52 998 € HT (devis de l'entreprise LAQUET), ainsi que pour les travaux de la coulée verte et de l'accrobranche, soit un montant estimatif de 89 419 € HT.

Egalement, des dossiers de demande de subvention seront adressés au Conseil départemental pour :

- La coulée verte (montant de travaux 78 430 € HT)
- La réfection des courts de tennis (52 998 € HT)
- L'installation d'un accrobranche (10 989 € HT)
- Le remplacement de la chaudière du Chambosco (4931 € HT)
- L'aménagement des abords de la salle d'animation (estimatif 10 255 € HT)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

En ce qui concerne les travaux de voirie pour l'allée des Cerisiers, il convient d'attendre le diagnostic assainissement avant de les entreprendre (travaux pris en charge par SEM dans le cadre de la compétence voirie).

Questions diverses :

- Mr le Maire informe le CM que les commissions de SEM sont ouvertes à tous les conseillers municipaux.
- Contrats CAE : le contrat de travail de Philippe Michard arrive à échéance le 31/03/2017, il est proposé de le renouveler pour 5 mois, puis enchainer sur un contrat d'apprentissage. Un autre contrat sera signé également avec Mr Blais pour 12 mois, à compter du 13/4.